

SEANCE du 2 juillet 2019

1 - Electrification Rurale - Programme éclairage public neuf (SDEPA) 2019 : adopté à l'unanimité

M. le Maire a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux pour l'alimentation de la parcelle dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de village. Cette opération fait l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale " Éclairage public neuf (SDEPA) 2019 ", l'objet de cette délibération étant d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux estimés à 8 668,96 €.

2 - Avis sur le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur les communes de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes : adopté à l'unanimité

M. le Maire expose que le Préfet des Pyrénées Atlantiques a demandé au Conseil Municipal de formuler son avis sur le renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur les communes de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes. Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 27 mai au 27 juin 2019. Conscient des besoins en matériaux nécessaires au développement de la région et considérant que ce projet n'aura que peu d'impacts pour la commune d'Asson et ses habitants, tant en termes de transports que de nuisances sonores ou visuelles, le Conseil Municipal a décidé de donner un avis favorable, l'entreprise DANIEL ayant, en outre, donné toutes les garanties de respect des règles environnementales et de procédure.

3 - Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement collectif et non collectif : adopté à l'unanimité

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Nay en vue de son approbation. Il précise que ces rapports sont publics et consultables en mairie. Ils permettent d'informer les usagers du service et de rendre compte du prix et de la qualité du service.

4 - Révision des tarifs de restauration scolaire : adopté à l'unanimité

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que le prestataire pour la fourniture des repas en liaison froide pour les écoles et les ALSH changera à compter du 8 juillet 2019.

En effet, suite à des multiples remarques des parents d'élèves, une enquête a été menée pour savoir s'ils souhaitent qu'une nouvelle consultation soit lancée pour un changement éventuel de prestataire, étant précisé qu'en cas d'augmentation de tarifs, celle-ci serait répercutée sur le prix facturé aux familles. A plus de 75%, les parents ont souhaité un changement et le marché liant la Commune à La Culinaire a donc été résilié pour la fin de l'année scolaire 2018-2019. Dans le cadre de la mise en concurrence, c'est l'association St-Joseph de Nay qui a obtenu la meilleure note au regard des critères de choix définis dans le règlement de consultation (circuit court et travail avec les acteurs locaux). Conformément à ce qui avait été annoncé aux parents, le prix du repas sera donc augmenté à compter de la rentrée scolaire 2019 (lundi 2 septembre 2019) pour les cantines scolaires : 3,80 € (au lieu de 2,70 €) pour le repas enfant (maternelle et primaire) / 4,40 € (au lieu de 3,30 €) pour le repas adulte.

Les tickets actuels (à 2,70 €) ne seront plus valables à la rentrée de septembre 2019. Les familles sont donc invitées à venir en mairie, **entre le 8 juillet et le 2 août 2019** pour un **échange des tickets non utilisés** tenant compte des nouveaux tarifs (échange avec valeur financière équivalente).

Les inscriptions cantine pour la rentrée de septembre 2019 se feront pendant l'été, en **mairie**, du **lundi 8 juillet au mardi 27 août 2019**. Le planning de réservation et le nouveau règlement tenant compte de ces changements seront téléchargeables depuis le site Internet de la commune.

5 - Délégation de compétences transport scolaire AO2 : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré la compétence relative aux transports interurbains par autocars et aux transports scolaires du Département vers la Région. Dans le cadre de la délégation de compétence en matière de transport scolaire, il convient de signer une convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Commune d'Asson. M. le Maire précise que l'harmonisation de la tarification et du règlement du transport scolaire à l'échelle régionale a été adopté par la Région lors de la séance du 4 mars 2019. Afin d'accepter les nouvelles modalités de cette délégation de compétence, il convient de signer une convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Commune d'Asson.

Les principales modifications de la convention concernent :

- sa durée (3 ans, soit du 1^{er} juin 2019 au dernier jour de l'année scolaire 2021-2022)
- la procédure de mise en concurrence qui est désormais assurée par la Région
- la modulation de la participation des familles qui est désormais calculée selon le quotient familial (entre 30 € et 150 € selon le QF)
- le cofinancement de la Région des frais de mise en place des accompagnements pour les maternels

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr sur lequel vous trouverez toutes les informations complémentaires. Le tarif sera majoré de 15 € après le 20 juillet 2019 !

6 – Décision modificative n° 1 : adopté à 15 voix pour et 4 contre

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

- Pour l'amortissement de la participation de la Caserne des pompiers (opérations d'ordres)
 - Dépenses de Fonctionnement : art. 023 - 1 585
art. 6811 + 1 585
 - Recettes d'Investissement : art. 021 - 1 585
art. 28041582 + 1 585
- Pour le Plan Local d'Urbanisme (opérations réelles)
 - Dépenses d'Investissement : progr. 227 art. 202 + 1 900
progr. 200 art. 2313 - 1 900
- Pour le programme d'électrification / éclairage public (opérations réelles)
 - Dépenses d'Investissement : progr. 254 art. 21 534 + 1 075
art. 2041582 + 5 346
progr. 200 art. 2313 - 6 421
- Pour le programme éclairage public – Aménagement parcelle
 - Opération réelle Dép. Investissement Art. 21534 + 7 500
Progr. 200 Art. 2313 - 7 500
 - Opération d'ordre Dép. Investissement Art. 21534 - 1 000
Recettes Invest. Art. 21534 + 1 000

7 - Modification temps du travail de 4 emplois permanents : adopté à l'unanimité

M. le Maire présente quatre délibérations qui ont pour but d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'agents à temps non complets à compter du 1^{er} septembre 2019. Les 4 agents concernés réalisent davantage d'heures qu'au début de leur embauche et il convient d'adapter leur contrat aux heures effectivement réalisées plutôt que de payer des heures supplémentaires ou complémentaires. L'incidence en termes de budget et de masse salariale est donc nulle. Les postes concernés par cette augmentation sont :

- un poste d'Adjoint territorial d'Animation qui passe de 25 heures à 28 heures hebdomadaires
- un poste d'Adjoint technique qui passe de 10,5 heures à 14 heures hebdomadaires
- un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui passe de 29 heures à 30 heures hebdomadaires
- un poste d'Adjoint territorial d'animation qui passe de 28 heures à 30 heures hebdomadaires

Les deux premières délibérations, faisant l'objet d'une augmentation supérieur à 10%, ont fait l'objet d'une saisine du Comité Technique Intercommunal.

Les quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité.

8 - Participation frais scolaires ULIS Nay 2019 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courrier de la commune de Nay lui demandant une participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire « **ULIS** », pour l'inscription de deux élèves dont la famille vit à Asson. La participation demandée à la commune pour l'année 2018/2019 est de 500€ par enfant, soit 1 000 €.

9 - Demande de subventions Voirie Communale 2019 : adopté à l'unanimité

Lors de la réunion de commission « voirie », il a été convenu de réaliser des travaux de réfection de la voirie communale – programme 2019. Cette réfection concernant le chemin de Sarramayou, le chemin de la Bathorbe, la rue du Beez, le chemin de Boué, une partie de la route d'Arthez-d'Asson (entre Bruges et Arthez-d'Asson), une partie du chemin de Lirou, la rue de la Hèche. L'évaluation de l'opération a été évaluée à 83 837,25 € HT. La présente délibération permettra de solliciter du Département ou de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions.

INFORMATIONS

Centre de loisirs « Le coin des canailles »

Pour son 3^{ème} été, le Centre de Loisirs d'ASSON ouvre ses portes du 8 juillet au 14 août aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Au programme de l'été : les thèmes du monde marin, de Koh-Lanta, de l'espace, des dinosaures et de l'Égypte. Les semaines seront rythmées par des sorties vélo à la découverte de la plaine, de sorties piscine à Nayéo et d'autres sorties diverses (Aquarium de Biarritz, Château de Morlanne, Plateau du Bénou, Exotic Parc, Lac de Baudreix et Accrobranche). Une équipe dynamique et motivée accueillera vos enfants de 7h30 à 18h30. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Pour les nouveaux inscrits, vous trouverez le dossier d'inscription sur le site www.asson.fr ainsi que le programme et tous les renseignements utiles.

L'Ado'Bus (antenne mobile de la Maison de l'Ado) sera de nouveau à ASSON cet été

Le dispositif Ado'Bus destiné aux jeunes de 11 et 17 ans sera à nouveau présent à Asson cet été, sur le parking des ateliers municipaux (25 rue des Pyrénées). Deux rendez-vous sont programmés les mercredi 17 juillet et jeudi 1^{er} août, de 10h à 17h30. Le programme complet de tournées et toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site <http://www.paysdenay.fr/>. Plus de renseignements au 07.85.81.30.06. ou adobus@paysdenay.fr

Les compteurs LINKY arrivent sur Asson

Comme vous le savez probablement déjà, le déploiement du compteur Linky va se dérouler sur Asson entre le mois d'août 2019 et février 2020 (les courriers d'information ont été récemment envoyés aux administrés). Sachez que si la pose de compteurs intelligents est une obligation légale, traduite au Code de l'Énergie, à laquelle les Communes ne peuvent unilatéralement se soustraire, la société ENEDIS a été reçue en mairie et il lui a été demandé de respecter le droit des propriétaires, à savoir que l'on ne peut pénétrer dans une propriété privée sans l'accord du propriétaire.

Mairie : horaires d'été du 12 au 23 août 2019

Les services municipaux se mettent aux horaires d'été du 12 au 23 août 2019. Durant ces deux semaines, la mairie (ainsi que la bibliothèque) ne sera ouverte qu'en matinée, de 8h30 à 12h. Cependant, il sera envisageable de recevoir les administrés l'après-midi sur demande pour les personnes qui ne pourraient pas se libérer le matin. Dans ce cas, appeler au 05.59.72.02.65 pour convenir d'un rendez-vous ou envoyez un mail à info@asson.fr

Inscriptions école / cantine / transport scolaire

Si vous venez d'emménager à Asson ou si vous avez des enfants nés en 2016 ou avant à inscrire dans les écoles du village (école du Bourg ou école du Pont Latapie), merci de contacter la mairie qui vous donnera le dossier d'inscription à remplir avec la liste des pièces à fournir.

Pour ce qui est de la cantine, vous pouvez déposer votre feuille de réservation (téléchargeable depuis le site Internet) ainsi que votre règlement en mairie jusqu'au 27 août 2019. Après le 27 août, vous pourrez le faire directement dans les écoles auprès du régisseur communal présent sur place dès la rentrée (le jeudi pour la semaine suivante). Le nouveau règlement tenant compte de la modification des tarifs et des modalités de réservations (achat des tickets et réservation des repas le jeudi matin et non plus le vendredi) sera disponible sur le site Internet de la Commune (www.asson.fr).

Concernant le transport scolaire, pensez à inscrire vos enfants avant le 20 juillet 2019 sur le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr sur lequel vous trouverez toutes les informations complémentaires. Passée cette date, le tarif sera majoré de 15 €.

Tour de France : samedi 20 juillet 2019

Le 106^{ème} Tour de France cycliste traversera notre commune à l'occasion de la 14^{ème} étape (entre Tarbes et Tourmalet), le samedi 20 juillet 2019. Après un départ de Tarbes, les coureurs arriveront à Asson par Igon (D35 – route de Lourdes) et emprunteront la rue d'Abère (D626) pour rejoindre la route du Soulor. La Caravane devrait traverser Asson vers 12h40 alors que les cyclistes passeront entre 14h30 et 14h45. Les voies empruntées par la course seront interdites au stationnement durant la journée et à la circulation au moment du passage des coureurs. Anticiper vos déplacements et venez encourager ces sportifs dans une ambiance festive et conviviale !

Marché des Producteurs : vendredi 16 août 2019

Fort du succès de 2018, le Marché des Producteurs sera cette année encore présent à Asson le vendredi 16 août 2019 de 18 h à 23 h, place de la mairie (repli salle des sports en cas de mauvais temps).

Produits locaux, repas festifs, animations... Venez déguster les assiettes gourmandes préparées par les producteurs fermiers et artisanaux, dans une ambiance conviviale !

La Haute Route des Pyrénées : vendredi 23 août 2019

Deuxième rendez-vous cycliste de cet été à Asson, la 7^{ème} édition de la cyclo sportive « La Haute route des Pyrénées » traversera notre commune le vendredi 23 août 2019, entre 10h50 et 13h35. Le peloton, composé d'environ 400 coureurs venant du monde entier, empruntera la rue du Litor (depuis Arthez-d'Asson), la route de Lourdes, la rue de la Bastide puis la route de l'Aubisque jusque Nay.

Dégradations et vandalisme : appel au civisme de chacun

La municipalité souhaite attirer l'attention de chacun sur les problèmes d'incivilité et de vandalisme qui ont dernièrement été constatés sur le territoire d'Asson (église, monument aux morts, panneau d'affichage des HLM...). Outre le fait que ces agissements peu glorieux soient inacceptables, il faut préciser de ces dégradations représentent du temps et de l'argent pour la mairie et les services municipaux qui déclarent les faits auprès de la gendarmerie, réparent pour tenter de maintenir le village dans un état où il est agréable d'y vivre. Les lieux publics appartiennent à l'ensemble des citoyens et le vandalisme est donc d'une certaine manière un vol d'argent public. Un appel aux jeunes et aux parents est donc lancé pour préserver notre patrimoine et pour éviter que l'image d'Asson ne se dégrade. Nous comptons sur le civisme de chacun !

La Plan National CANICULE est activé !

Dans le cadre du plan national canicule 2019 activé du 1er juin au 15 septembre 2019, la commune d'Asson et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assurent la mise à jour d'un registre des personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées et isolées.

L'objectif consiste à repérer les personnes en difficultés et avoir un rôle d'information concernant les préconisations pour affronter la chaleur et leur apporter conseils et assistance en cas d'événements exceptionnels (canicule, grands froids, épidémies...), et de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires auprès des personnes recensées, lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Toutes ces personnes sont donc invitées à compléter la fiche de renseignement ci-jointe et à la transmettre en mairie. Ces informations sont pour nous capitales, ceci pour nous permettre de vous venir en aide dans les plus brefs délais si nécessaire.

Pour vous-même ou l'un de vos proches, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne, en demandant une inscription :

- soit par écrit (via le formulaire téléchargeable depuis le site www.asson.fr et disponible en mairie)
- soit sur appel téléphonique à la Mairie : 05 59 71 02 65
- soit par courriel : info@asson.fr

Afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour,
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool,
- Maintenez votre logement frais (fermez vos fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit, s'il fait plus frais),
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide,
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes,

En cas de besoin, les personnes peuvent contacter les numéros d'urgence :

- le SAMU au 15 - les pompiers au 18 - le numéro d'urgence européen au 112
- le numéro spécial «canicule info service» au 0 800 06 66 66

Asson Animation

L'équipe d'Asson Animation vous souhaite un bel été. Au programme :

- Atelier dessin, animé par Alexandre Chatelain dans la salle des associations à côté des services Techniques le mercredi 10 juillet, de 14h30 à 16h30 pour les enfants dès 6 ans
Le jeudi 11 juillet de 18h30 à 20h30 pour les adultes
- Stage de Qi gong le samedi 27 juillet à la salle de l'Ouzom
- Le Rallye découverte le dimanche 21 juillet (départ à 9h30 de l'église d'Asson)

La Mairie accueille l'exposition de l'atelier dessin tout l'été aux heures d'ouverture habituelles.

Les inscriptions sont déjà ouvertes aux peintres, dessinateurs et photographes pour le concours « Les Artistes du Piémont » sur le thème Architecture, les 26 et 27 octobre.

Vous pouvez trouver plus de précisions sur le site asson-animation.com

La Vie qui gagne lance un appel aux dons et vous donne rendez-vous le samedi 13 juillet 2019 à Morlaàs

Appel aux dons (objets en tout genre) appel aux lots pour une tombola : l'association La vie qui gagne (enfants malades) sera mise à l'honneur lors d'une journée de Fête le samedi 13 juillet prochain à Morlaàs. L'association tiendra un stand vide-greniers avec la vente d'objets donnés, une tombola et un espace d'informations sur l'association. "La vie qui gagne" compte sur vous !

Contact : laviequigagne@pau.fr ou 06.71.63.34.3 (Anne) ou page <https://www.facebook.com/laviequigagne/> ou site <https://laviequigagne.fr>

Rappel : travaux à l'Office du Tourisme du Pays de Nay jusqu'à la fin de l'été

A Pendant les travaux de l'Office du Tourisme du Pays de Nay, l'accueil sera déplacé à la Maison Carrée de Nay, aux horaires suivants (juillet et août) : du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, les dimanches et jours fériés de 9h à 13h.